



Jugement incompréhensible suite concurrence deloyale avérée

Par **laura76**, le **12/11/2009** à **11:49**

Bonjour,
merci de me donner votre avis
deux ex employés créent une société à parts égales. l'un est désigné gérant.
la société crée deux autres sociétés à paris et à lille avec la même activité qui est le transport.
Ils partagent la même enseigne
le gérant vend ses parts du havre et rachète les parts de son associé pour les agences de lille
et paris. il n'y a pas de clause de non concurrence dans le contrat de vente pour des raisons
de navettes existant surtout entre paris et le havre.
l'ex associé a racheté une société sur le havre et est revenu faire le même métier. Il a fait
perdre quelques clients. Le tort est avéré.
un premier jugement a eu lieu qui a débouté les deux parties.
depuis le client a liquidé sa société du havre.
que pensez vous de ce jugement ? est-il juste ?
nous hésitons à faire appel (il souhaite se réimplanter sur le havre)
merci
laura